

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE L'EURE

ARRÊTÉ N° 2025 – 35 – CONC
PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - SESSION 2025

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

- Vu** Le Code Général de la Fonction Publique ;
- Vu** loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté
- Vu** le décret n° 94-163 du 16 février 1994 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
- Vu** le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux ;
- Vu** le décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007, modifié, fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- Vu** le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;
- Vu** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu** le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- Vu** l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant le modèle de document retraçant l'expérience professionnelle des candidats à certains concours et examens professionnels de la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu** le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys ;
- Vu** le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, pris pour application des dispositions de l'article 92 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Vu** le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article L325-30 du Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion ;
- Vu** l'arrêté n° 2025-07-CONC du 27 mars 2025 portant ouverture de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe - session 2026.
- Vu** l'arrêté n° 2025-27-CONC du 10 juillet 2025 portant admission à concourir à l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe - session 2026

Considérant qu'il convient de fixer la liste des membres du jury de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe - session 2026.

ARRETE

ARTICLE 1 : Les membres du jury de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe - session 2026 sont les suivants :

Madame Annie DEPRESLE – Maire Adjointe à Verneuil d'Avre et d'Iton

Pourra être remplacé le cas échéant par le Vice-président du Jury : Monsieur David SIMONNET – Maire-Adjoint de Conches en Ouche.

Collège des élus locaux :

Madame Annie DEPRESLE – Maire Adjointe à Verneuil d'Avre et d'Iton

Monsieur David SIMONNET – Maire-Adjoint de Conches en Ouche

Collège des personnalités qualifiées :

Monsieur Jean-Côme BOURCIER – Ingénieur principal à Cléon

Madame Virginie BERTEAU – Conseillère en Formation Professionnelle au Greta de l'Eure

Collège des fonctionnaires :

Madame Valérie PETIT – Ingénieur principal au Syndicat Mixte de la Base de Plein Air et de Loisirs de Léry-Pose

Monsieur Cédric MATHIEU - Représentant du personnel de catégorie C

ARTICLE 2 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen - 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen - Téléphone : 02 32 08 12 70, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télerecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Monsieur le Président du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Eure.

Fait à Evreux, le 23 décembre 2025

Le Président

Pascal LEHONGRE

